

Rapport du 25 janvier 2024



**RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX
PERSONNES HANDICAPÉES**

Annexe à la délibération du Conseil Municipal d'Amilly n°2024/04 du 07 février 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240207-DEL2024004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Publication : 09/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune d'Amilly se situe dans le département du Loiret en région Centre-Val de Loire elle compte plus de 13 000 habitants et dispose de près de 200 km de voirie et plus de 4000 hectares.

La commission communale pour l'accessibilité d'Amilly regroupe les représentants des élus, les représentants de personnes handicapées et d'usagers et les représentants des services municipaux et des bâtiments scolaires.

Cette année, les associations représentées sont l'association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) et AMIVILLE, une association au service des personnes âgées.

1. Voirie et espace public

A) Etat d'avancement du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Pour réaliser son PAVE, Amilly a fait appel à la société Accèsmétrie, qui a rendu un diagnostic sur 78 rues de la Ville et ses 7 secteurs.

Pour exemple, des obstacles à l'accessibilité de la voirie avaient été alors identifiés. (Poubelles gênantes sur le trottoir, Végétation débordante, véhicules stationnés sur le trottoir)

Ces obstacles augmentent la pénibilité du déplacement pour des personnes plus vulnérables.

Pour pallier ces obstacles, la police municipale ainsi que les services techniques œuvrent quotidiennement pour que les voies restent dégagées et offrent une bonne circulation.

De manière générale, la municipalité veille à l'état de ses routes et tente de remédier à toute dégradation constatée.

En 2023, la commune a investi dans la voirie la somme de 357 000€, injectée notamment sur les rues Albert Frappin, Maréchal Leclerc et à l'espace Jean Vilar.

Est mis également l'accent sur les mobilités douces notamment avec le projet de la piste cyclable rue des Ponts, porté par l'agglomération montargoise.

Des aménagements de voirie ont également été entrepris au Gros Moulin, dont l'aspect devrait changer dans les semaines à venir.

B) Bilans voirie

Pour assurer la chaîne du déplacement, les aménagements suivants ont été privilégiés par la Ville :

- Les dalles podotactiles,
- Les potelets haute visibilité (mobilier urbain),
- Les passages piétons et les abaissements de bordure.

A titre d'exemples :

En 2022, 27 dalles podotactiles ont été posées rue du Christ.

En 2021, 9 passages piétons et 54 dalles podotactiles ont été installés rue des Bleuets.

Le coût total des investissements voirie sur les trois dernières années s'élève comme suit :

- 2023 : **13 484 euros HT**
- 2022 : **21 010 euros HT**
- 2021 : **75 885 euros HT**

2. Cadre bâti : les Etablissements Recevant du Public (ERP)

A) Recensement des ERP sur le territoire amillois

Depuis la loi de 2005, les commerçants et professions libérales doivent également mettre leur établissement en accessibilité.

À ce titre, la commune se voit sollicitée par ces établissements pour transmettre les documents auprès des services instructeurs de la préfecture.

La liste des ERP situés sur le territoire est tenue à jour et communiquée annuellement en préfecture.

En 2023, le nombre total d'ERP sur la commune déclaré en préfecture : **90**

Trois nouveaux établissements, seront comptabilisés en 2024 et porteront le chiffre à 93.

B) Accessibilité des ERP communaux

La Ville a fait appel pour le suivi de la mise en accessibilité de son patrimoine à la société QCS Services, devenue QUARDINA, société d'audits, diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2015 : les dossiers d'Ad'AP ont été élaborés sur 52 ERP dont 36 de catégorie 5, pour une période de six années.

Ils ont été validés par la commission communale pour l'accessibilité.

En 2016 : Ils ont été déposés le 19 janvier 2016 et approuvés par arrêté préfectoral du 19 janvier 2016.

En 2022 : Le 24 mai 2022, la Ville a adressé en préfecture ses bilans de fin d'Ad'AP pour les 52 ERP.

Le solde des attestations d'achèvement des travaux réalisés a été transmis.

Au total les dépenses réalisées pour la remise aux normes complète des ERP sont significatives et peuvent être réparties comme suit :

LES SPORTIFS : 3 799 000€ TTC

- Courts de Tennis I- Court de Tennis II- Club House **205 200€**
- Gymnase LADOUMEGUE **453 700€**
- Salle GINETTE CHARPENTIER **4150€**
- PISCINE MUNICIPALE **246 000€**
- MAISON DES SPORTS **2700 €**
- DOJO **62 700 €**
- STADE GEORGES CLERICEAU **2 825 000€**

LES COMMUNAUX 6 565 000€ TTC

- MAISON MORY – Salle de mariage et studios **1 837 000€**
- MAISON COLIN **271 500€**
- MAISON DES JEUNES – Salle pas perdus, préau **12 000€**
- MAISON TARAUD des associations **430 000€**
- SALLE BRILLAT SAVARIN cuisine centrale **19 000 €**
- SALLE QUARTIERS DES TERRES BLANCHES **6000 €**
- PROPRIETE VEYRE **33 000€**
- FERME DU BOURG **2 300 000€**
- POLICE & CCAS **470 000€**
- SANITAIRES PUBLICS **320€**
- STATCP services techniques **1 144 000€**
- MAIRIE **42 000€** (Etude pour la reconstruction de la Mairie à venir)

LES SCOLAIRES 16 360 000€ TTC

LES GOTHS

- ELEMENTAIRE **4900€**
- MATERNELLE **22 000€**
- SANITAIRES **87 000€**
- RESTAURANT **89 000€** (travaux à venir : nouveau restaurant scolaire et halte garderie)

SAINT FIRMIN

- ELEMENTAIRE **655 000€**
- MATERNELLE **891 000€**
- GARDERIE **2500€**

LE CLOS VINOT

- ELEMENTAIRE **4 700 000€**
- MATERNELLE **247 000€**
- GYMNASSE prochainement démolie (un nouveau gymnase a été construit)
- RESTAURANT **1 760 000€**

VIROY

- ELEMENTAIRE **956 000€**
- MATERNELLE **56 000€**
- RESTAURANT SCOLAIRE **2 094 000€**

AUTRES SITES

- CENTRE DE LOISIRS LA PAILLETERIE 2 500 000€ – Travaux en cours
- CRECHE MUNICIPALE VENDUE
- MAISON DE LA PETITE ENFANCE 2 240 000€

LES CULTURELS 4 754 000€ TTC

- MAISON SAINT LOUP **4000€**
- ESPACE JEAN VILAR **382 000€**
- PAILLETERIE ECOLE DE MUSIQUE **110 000€**
- LES TANNERIES **4 122 000 €**
- MEDIATHEQUE **122 000 €**
- ENTREPOT RESTAURANT DU COEUR **14 000€**

LES CULTUELS 1 415 200€ TTC

- EGLISE SAINT FIRMIN **1 413 000€**
- EGLISE DU BOURG SAINT MARTIN **2200€**

➤ **Soit une enveloppe de plus de 33 000 000 euros TTC.**

La Ville s'est employée sur trois autres investissements qui n'ont pas été comptabilisés :

- **Le stand de tir intercommunal de l'agglomération,**
- **Le gymnase du Clos Vinot** dont le coût des travaux s'est élevé à la somme de 1306 000 euros,
- **L'accueil périscolaire du Clos Vinot.**

3. Conclusion

La commune a engagé sur son territoire une politique volontariste en matière d'accessibilité.

La Ville a tenu ses engagements vis-à-vis du suivi des Ad'AP pour ses 52 ERP, mais également pour d'autres bâtiments qui n'étaient pas sous ERP : le stade Georges Clériceau, le nouveau gymnase du clos Vinot, la maison de la petite enfance, la ferme du bourg, les Tanneries, la Police municipale et le CCAS.

De très gros investissements en faveur de l'accessibilité ont été réalisés notamment au niveau du scolaire, périscolaire et des bâtiments sportifs, dont la réhabilitation complète de l'établissement élémentaire du CLOS VINOT et son accueil périscolaire, ou encore la rénovation du stade Georges CLERICEAU.

De nouveaux investissements sont en cours d'étude ou de réalisation tels que la création d'un nouveau restaurant scolaire au Goths, la réhabilitation du Petit Chesnoy ou la rénovation de la Mairie

Un effort financier a ainsi été fourni puisque l'ensemble des bâtiments publics ont été rendus entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap, nécessitant une enveloppe de 33 millions d'euros, sans comptabiliser le nouveau gymnase du Clos Vinot, son accueil périscolaire ou encore le stand de tir intercommunal.

L'application mise en place par la Ville pour faire remonter les problèmes y compris en matière d'accessibilité, est un outil qui peut s'avérer efficace pour ajuster des problèmes ponctuels existants en termes d'accessibilité.